



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUGEREAU Line, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine

EXCUSES : DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Véronique DROUIN, WARY Grégory donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENTS : JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel GESTRAUD

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2023-69 du 04-12

ALTER PUBLIC : AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC du Clos de la Roulière par le biais d'une convention publique d'aménagement conformément à l'article L300-4 du Code de l'Urbanisme, à la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Cette convention publique d'aménagement est devenue exécutoire le 26 octobre 2012.

Une convention d'avance de trésorerie d'un montant de 30 000 € a été signée le 30 novembre 2018 et approuvée par notre conseil municipal le 05/11/2018.

Un premier avenant a été approuvé par délibération le 09/09/2019 et signé le 03/12/2019. La convention d'avance de trésorerie a été prorogée d'un an et augmentée à un montant de 60 000 €.

Un second avenant a été signée le 21/07/2021, après approbation du conseil municipal du projet d'avenant n°2 en date du 07/06/2021, ayant pour objet de proroger la convention d'avance de trésorerie de deux ans et de l'augmenter de 60 000 € pour la porter de 60 000 € à 120 000 €.

A la date du 28/07/2022, un versement de 30 000 € a été versé, portant le total versé à 120 000 €.

Compte tenu du bilan prévisionnel révisé au 30/06/2023, il est nécessaire de proroger de 4 années supplémentaires la présente convention d'avance de trésorerie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de proroger de 4 années supplémentaires la convention d'avance de trésorerie.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve de proroger de 4 années supplémentaires la convention d'avance de trésorerie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Samuel GESTRAUD

Etriché, le 5 décembre 2023

Le Maire

David LAGLEYZE